

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL

en date du 25 janvier 2017

•		_	V	1		4		'		'	1

Présents:

Mesdames: Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL

Éliane PAMBRUN.

Messieurs: Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre

LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE et Marc PIQUEMAL.

Excusées:

Mme Stéphanie DOLIE ayant donné procuration de vote à Mme ALVAREZ. Mme Anne THEIL ayant donné procuration de vote à Mme BOIRIE.

Secrétaire de séance : M Gaston FORGUES.

ORDRE DU JOUR:

OUTCTIONS DIVERSES

- 1 Demande de subvention au département (Fonds d'Aménagement Rural)
- 2 Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées
 - modification des statuts
 - Adhésion au service de conseil en énergie partagée.
- 3 Actualisation du plan d'adressage communal (Argagnat, Humas, Riou Arrouy, chemin du Marcadieu, route des Palommières, Cabarrou, Pé de Castet)

QUESTIONS DIVERSES.				

- ☞ M le Maire évoque le décès récent de M ESPAGNACQ, ancien maire de Gerde et propose de lui rendre hommage par une minute de silence.

1 - Demande de subvention au département (Fonds d'Aménagement Rural)

M le Maire rappelle les modalités d'attribution de ces subventions, notamment la nécessité de formuler la demande avant le 31 janvier. Il précise que cette aide a été accordée précédemment à hauteur de 40% du montant des travaux.

Le récent découpage cantonal ayant changé la donne, M CHAUVEAU aurait souhaité connaître les demandes des autres communes du canton.

Après débat, M le Maire propose de demander une subvention relative à un montant de travaux (à répartir entre voirie et bâtiments) de 50 000 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2 - Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

- <u>modification des statuts</u>. Le SDE est appelé à exercer de nouvelles missions optionnelles. Pour ce faire, il doit modifier ses statuts, lesquels doivent être approuvés par les communes adhérentes au syndicat.

M le Maire présente à l'assemblée ce projet de statuts et lui demande de se prononcer.

Statuts adoptés à l'unanimité.

- Adhésion au service de conseil en énergie partagée. Dans le cadre des nouveaux statuts, le SDE peut mettre à disposition des territoires un service de « Conseil en Énergie Partagé ». Le coût de cette adhésion est actuellement de 0,50 € par habitant ce qui se monterait à environ 600 € par an. Cette adhésion est annuelle et reconduite tacitement. Elle peut être interrompue selon les modalités du règlement intérieur du SDE.

M le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce service particulièrement utile dans le cadre des projets d'économies d'énergies conduits par la commune (TEPcv)

Proposition adoptée à l'unanimité.

3 - Actualisation du plan d'adressage communal

(Argagnat, Humas, Riou Arrouy, chemin du Marcadieu, route des Palommières, Cabarrou, Pé de Castet)

Dans plusieurs secteurs des hameaux de « La Forêt » il n'existe pas à ce jour un plan d'adressage (numéros), situation pénalisant les habitants tant pour le courrier que pour les livraisons.

Une équipe composée d'élus et d'un agent municipal a étudié le problème et propose un complément du plan d'adressage communal.

M NOWAK demande qu'il ne soit pas touché à l'adressage des deux maisons de la rue du Pé de Castet.

A cette restriction près, ce complément du plan d'adressage communal est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

- Mme BRUEL: Association SOLIDARITE REFUGIES 65.

Lors du précédent Conseil, l'assemblée avait proposé une aide d'un montant maximal de 900€ sur présentation des dépenses effectivement engagées pour l'hébergement.

Mme BRUEL expose que cette proposition est inadéquate, l'association n'étant pas fondée à engager un loyer.

M le Maire rappelle qu'un débat a eu lieu en Conseil Municipal et propose que la question soit réétudiée lors de la préparation du budget dans la rubrique « aide aux associations ».

M PENE demande où en est l'élaboration du PADD-PLU et notamment la proposition de zonage, suite à la commission d'urbanisme sur le terrain le 8 novembre 2016.

Il se fait le rapporteur de M BIBES, promoteur d'un lotissement sur un terrain CASSOU sis rue des Arribans, qui ne comprend pas le «refus» de la mairie de valider une «déclaration préalable».

M le Maire précise qu'il a effectivement reçu M BIBES et qu'il lui a expliqué que, compte tenu de l'élaboration du nouveau PLU et du positionnement de ce terrain dans la zone d'extension non encore validée, il ne pouvait actuellement s'engager sur ce projet et qu'il avait prononcé un «sursis à statuer».

M DEJEANNE abonde dans le sens de M PENE considérant que le terrain en question est en zone constructible dans le POS actuel et que la commission du 8 novembre avait validé cette situation pour le prochain PLU.

Mme PAMBRUN puis M FORGUES contestent une validation formelle, la dite commission ayant eu pour mission de reconnaître avec le bureau d'étude différentes zones de la commune qui pourraient être

rendues constructibles dans le PLU, avec des considérations de priorité. Le bureau d'étude doit rendre des propositions qui devront être validées, ou non, par le Conseil.

M CHAUVEAU mentionne l'extension de la couverture d'un hangar agricole (aire de nourrissage) à proximité du cimetière et s'étonne de n'avoir pas été informé.

Mme PAMBRUN rappelle que l'ancienne municipalité avait procédé à une modification du POS qui justifie le non alignement des bâtiments.

M CHAUVEAU déplore que la commission d'urbanisme ne soit pas réunie plus souvent.

Auberge municipale. M CHAUVEAU demande où en est la situation.

M le Maire lui répond que les procédures légales suivent leur cours en vue de la rupture des contrats, la soumissionnaire n'ayant pas respecté ses obligations.

A une question de M PENE concernant l'assurance, M le Maire souligne que celle-ci est tenue au courant en temps réel de l'évolution des procédures.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 20H18.

Le secrétaire de séance : M Gaston FORGUES